CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année, dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENTS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Les ANNONCES des mariages et des décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant aux annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double des prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ordinaires énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société, à dater de ce jour, sous la raison de GUINAULT & DELASSUS, pour les transactions d'encan en général. Leur magasin est situé rue St Louis entre Chartres et Levée, vis à vis Messrs Carrière, Daran & Co.

Ils feront en sorte de mériter la confiance de leurs amis et du public par leur zèle et leur ponctualité. Leurs jours de ventes seront les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, et commenceront mercredi prochain, 17 du courant.

Ils se chargeront aussi des ventes de propriétés et esclaves, ainsi que des fonds de magasin, &c.

B. GUINAULT,
11 oct—17 A. DELASSUS.

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie du Gaz et de Banque, pour le renouvellement du certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque, livré en plein, en faveur de Samuel Philipps & Law, ou de Philips, commerçant sous la raison de Jonas Phillips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. —4, de a. 2ps.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.

Francis A. Dickins, de la ville de Washington, ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans le département de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers offices publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides; aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou des dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans. 12 fév—1an

CODE DE PROCEDURE DE LA LOUISIANE.

E. JOHNS & Co. ont maintenant sous presse une nouvelle édition du *code de procédure de la Louisiane*; avec annotations et renvois par Monsieur Wheelock S. Upton, membre du barreau de la Nouvelle Orléans.

Les amendements faits de temps en temps par la législature de cet Etat seront publiés en entier au bas de chaque article ainsi amendé.

Des renvois seront faits au code français de procédure quand cet ouvrage pourra donner des éclaircissements sur les articles du code et du Code de cette Louisiane, comme aussi au lois relatives au code de procédure, et toutes les lois qui une interprétation de la cour suprême de cet Etat aura été donnée, un renvoi sera fait à icelle au bas de l'article qui aura été cité.

Cet ouvrage sera imprimé sur du papier et avec des caractères semblables à ceux de la nouvelle édition du code civil, reconnus supérieurs. Un volume spécimen qui en a été soumis au public; le même papier, les mêmes soins seront portés en tous les rapports à celui ci comme à l'autre ouvrage.

Les éditeurs feront tous leurs efforts pour que cette édition corresponde avec l'importance de l'ouvrage et soit digne du patronage du Barreau de cet Etat.

Il sera prêt à être distribué dans tout le courant du mois de janvier prochain; on peut souscrire dès à présent. Le prix de dix piastres chaque exemplaire relié, la piastres payable d'avance, chez le soussigné.

1er sept—3m E. JOHNS & Co.

MARRONNAGES.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron le 22 septembre, l'esclave griffe nommé WASHINGTON, âgé de 21 ans, taille d'environ 5 pieds 5 à 6 pouces, fort de constitution et bien fait, cheveux épais et crépus, il a été plâtré. Il parle un peu le français et a navigué sur le lac. Il appartenait autrefois à une personne demeurant à la Baie St-Louis. Cet esclave a le regard en dessous, lorsqu'on lui parle. La récompense ci-dessus et tous les frais raisonnables seront payés à quiconque le mettra à la geole ou le délivrera à

SMITH, HUBBARD & Co.
17 oct—15,3,s Rue de Chartres, No. 30.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation de M. Owen Jones, du comté d'Arkansas, Etat de l'Arkansas, depuis le dix-huit novembre 1837, le jeune nègre WYITT, âgé d'environ 24 ans, n'ayant ni poil ni point de barbe; il a une hernie et porte généralement des suspensoirs. On croit qu'il a une cicatrice sur sa joue gauche. Il est de noir et est un peu mou. Sa taille est de cinq pieds trois à dix pouces; il a été trouvé et ce l'a porté il a été vu vers le ler. de septembre dans la ville de la Nouvelle Orléans. Cet esclave est assez connu dans la ville, en 1837, de M. Fink; il parle français et anglais. La récompense susdite sera payée à celui qui le délivrera aux soussignés.

SMITH & VORHEES,
—1m 35, rue du Camp.

CONDUIT à la geole de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Flora, demeurant sur la... La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds... Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
29 sept—2m M. J. GARCIA—shérif.

$25 DE RECOMPENSE.

PATIS marrons de chez le soussigné, depuis le 21 du courant, les esclaves suivans: ALBERT, mulâtre âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces ... il porte une barbe, ... un devant de moins ... le regard sournois, et parle très lentement. Il était vêtu lors de son départ, d'une paire de pantalon de cotonnade bleue, chemise de couleur, un chapeau de couleur, et a des souliers ...

ROBERT SIDDENS, mulâtre, de couleur foncée, âgé d'environ 25 ans, taille d'environ 5 pieds 10 à 11 pouces, très fortement constitué, de grosses lèvres, et figure pleine, son air ... Il avait sur lui lors de son départ, d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise de couleur, et d'un chapeau noir.

Ils ont saisi la liberté et on va les rechercher probablement avec des papiers de liberté.

F. B. HIERN,
Pointe Christian Mission, 24 septembre 1838.
Pour d'autres détails s'adresser à
FRANCIS TURNER & Co.
—sept—1m 31, rue Poydras.

CENT CINQUANTE PIASTRES

De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alexis La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, ainsi qu'au bas du rail road Pontchartrain ... Edward se fait appeler Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, ... il a probablement munis de faux papiers de liberté ... Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi. S'adresser à
F. J. FORSTALL & BROTHER,
—sept—2fpa 3, Front Levée.

$50 DE RECOMPENSE

SERONT données pour l'arrestation de l'esclave JOHN, surnommé SIRUS, qui est parti marron, vers le 4 du courant. C'est un griffe d'une couleur foncée, âgé de 28 ans, taille de 5 pouces, ayant une cicatrice sur la joue gauche ... il a une bonne mine et parait soumis. Il est dans cette ville que depuis quelques mois, et parle anglais. Il est à présumer qu'il cherchera à quitter le fleuve, ayant été employé une fois comme cuisinier à bord du bateau à vapeur Chief Justice Marshal.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis par le présent de ne pas recevoir ledit esclave à leur bord sous les peines portées par la loi.

L. EMMERLING,
Chez M. Planchard, Allée de la Bourse.
—sept—2p-5

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de l'habitation de McOctave Labranche, paroisse Saint Charles, le 10 de ce mois, la négresse nommée ELISABETH ou ELISA, appartenant à M. Adams Laiche; Elle est âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds et demi. Elle est d'un teint rougeâtre, la figure alongée et maigre, et le regard sournois, et ne parle qu'anglais. Elle a été achetée de M. J. V. Wager, au mois de mars 1838. On présume qu'elle doit se tenir au faubourg Ste Marie. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation de ladite négresse. S'adresser à la Nouvelle Orléans, à DEVEZIN & DOSSAT,
—sept—1m 34, rue Gravier.

DETENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 24 août 1838.
FRANCOIS GARIC—shérif.

EST absentée il y a huit jours, une petite griffonne nommée CATHERINE, âgée de 13 à 14 ans, ayant de gros yeux noirs, des sourcils bien ... bouche pointue et de grosses lèvres. Elle parle anglais et français et est créole de la Louisiane. Elle était vêtue d'un mouchoir à fond jaune et ... une robe à ramages verts et des brodequins, et avait des boucles d'oreilles en pierres blanches. Dix piastres de récompense seront données à celui qui pourra la ramener à la soussignée, rue Mandeville, entre Moreau et Casacalvo ou chez M. Nicol, rue Dumaine No 19. CELESTE PAWELL.

$50 REWARD

Will be given for the arrest of the slave JOHN, alias SIRUS, who absconded about the 4th inst. He is a dark griffe, 28 years old, about 5 feet 8 inches high, with a scar either on the right or left cheek, good looking, and submissive in appearance, ... a few months in this city, and speaks English ... It is presumed, that he will endeavour to go up the river, having been once employed as cook on board the steamboat Chief Justice Marshal.

Captains of steamboats are hereby cautioned not to harbour said boy, under the penalties of the law.

JAS. EMMERLING,
sept 25—10t at Mr E Planchard's, Exchange alley.

$150 REWARD

Will be paid for the arrest of the slave EDWARD, belonging to Mr Alcee Labranche. The said slave has been seen in the city, also at the end of the Pontchartrain rail road, where his brother keeps a cabaret. He sometimes calls himself Hill, and is in the habit of frequently changing his name. He is a griffe, aged about 24 years, 5 feet 4 or 5 inches in height, has a round face, bushy head and ... Edward endeavors to pass for free, and has probably forged free papers. Captains of ships and steamboats, and others, are cautioned not to receive him under the penalty of the law. Apply to

F J FORSTALL & BRO,
sept 13—3pa 9 Front Levee

PAR la barque Gazelle et le navire St. Cloud, de Philadelphie, un très grand assortiment de drogues et médicaments à vendre à la pharmacie du soussigné, en gros et en détail à des prix modérés.

A. A. PEYCHAUD,
Rue Royale, No. 123.

Chez le même.—Plusieurs milliers de SANGSUES de premier choix à des prix qui ne sont plus ... tant en gros qu'en détail. 18 oct.

ECOLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme. MARION et sa fille, successeurs de Mlle. Prudhomme Dufossé.

Rue de Condé, No. 118, entre les rues Hôpital et Quartier. La maison ayant cour et jardin, très-spacieuse et bien aérée, convient parfaitement pour ce genre d'établissement.

MADAME MARION et sa fille s'étant toujours consacrées à l'instruction de la jeunesse, espèrent par les soins particuliers qu'elles apporteront aux progrès des élèves, mériter les suffrages des parens qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Mr. MORTILLY, professeur de Français et M. MacManus, professeur d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Ces dames feront observer dans leur pensionnat tous les devoirs de religion et se chargeront de faire communier les enfans qui leur seront confiés.

Les classes seront ouvertes depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 du soir.

Le cours des études du Pensionnat et de l'Externat comprendra: la lecture, l'écriture, la langue française, la langue anglaise, histoire française et moderne, la géographie, et la mythologie.

Tous les petits ouvrages à l'aiguille y seront également enseignés.

CONDITIONS:

PRIX de la pension entière, le blanchissage non compris, par mois	$16
Idem pour la demi pension,	10
Idem pour l'Externat, fournitures de classe comprises,	5
Idem pour les enfans au dessous de 6 ans,	4
Des Maîtres d'agrémens payés à part.	

S'adresser pour plus amples renseignements à l'établissement, ou l'on délivre un prospectus détaillé.

9 oct—15 3ps.

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. GRANET, docteur ès-lettres.

PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE CONTI & BIENVILLE.

Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est en effet le plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.

CONDITIONS

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	5

1o Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.

2o. Un mois commencé se paie en entier.

3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.

4o. Les paiements doivent se faire régulièrement tous les mois.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le 13 septembre.

PENSION DE DEMOISELLES,

Rue Philippa, auprès du Gouvernement,

DIRIGEE PAR MADAME GRANET.

Conditions:

Demi-pension	par mois	$16
Externat	do	10
Piano	do	8
Harpe	do	15
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	10
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	5

1o Les livres, ardoises &c. se paient séparément.

2o Un mois commencé se paie en entier.

3o Les paiemens se font régulièrement chaque mois.

4o Il n'est fait aucune déduction pour les absences ou pendant les vacances.

Madame Granet a secondée par des maîtres choisis et M. Granet fait les même les classes de français.

M. C. L. PARIS Bachelier-ès-Lettres, ancien professeur en France et au Bâton-Rouge, chez Mr Granet, se propose comme professeur de Latin, de Français, d'Arithmétique, d'Ecriture et de Dessin. Il donnera des leçons en ville et chez lui, rue d'Orléans 74, entre Bourbon et Dauphine. Il accepterait une place de précepteur dans une famille Américaine ou Créole. 13 oct—6t

MONSIEUR MOROY, professeur de Mathématiques, ancien élève de l'école Polytechnique, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il ouvrira le 15 octobre courant, 3 cours de Mathématiques, savoir: 1o. Tous les jours Cours d'Arithmétique, comprenant les 4 règles fondamentales, les fractions, la théorie des proportions, les anciennes mesures et les nouvelles, et la résolution des règles de Trois, de Société, de Partage et d'Escompte. 2o. 3 fois par semaine, cours de Géométrie, de Trigonométrie et d'Algèbre.

Pour faciliter MM. les employés des maisons de commerce, ces Cours auront lieu le soir, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

Conditions.—Le prix de chaque Cours est fixé à $10 par mois, et pour les deux $15 payables d'avance.

S'adresser chez Mr. Boyer, chef d'institution, rue Royale, No. 106, ou à Mr. Chevandier, chez M. Comte, notaire, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti. 6 oct—4t

INSTITUT DE LA MOBILE.—La session prochaine de cette institution commencera lundi, 15 de ce mois.

Cet établissement a maintenant deux ans d'existence et a été répondu pleinement à l'attente de ses fondateurs, ... Les enfans y trouvent un cours d'études aussi complet, aussi libéral que dans les départements inférieurs d'aucun des collèges ou universités des Etats Unis ... Le but de cet établissement est de combiner les avantages d'une éducation de collège avec la moralité et le bien-être d'une famille particulière.

Un extrait de l'objet et des avantages de cette institution, plus détaillé que ne le comporte un simple avertissement, sera distribué au public, les parens et toutes les personnes qui portent intérêt à l'institution voudront bien se le procurer.

CONDITIONS.—Pension, l'enseignement et instruction dans toutes ses branches, $200 par an, payables par trimestre d'avance.

NORMAN PINNEY, principal, Mobile.

S'adresser à Wm. G. Hewes, Jas. W. Breedlove, Rob. Layton, Revd. N. F. Wheaton, Rev. T. Clapp. 11 oct—3t

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

LES MMES. PLATET FRERES, ont l'honneur de prévenir le public que, sollicitées depuis longtems par plusieurs parens de leurs élèves, elles viennent, à dater du ler. novembre prochain, un pensionnat pour les demoiselles, lequel sera tenu par M. Platet aîné et par Mme. son épouse.

Cette institution sera tout à fait séparée de celle des garçons. Ces Messieurs croient pouvoir se dispenser de donner le détail des différentes branches d'enseignement ... connus depuis long-temps ...

Le prix de la pension est de vingt piastres par mois. Les livres se paient séparément. Il n'est fait aucune déduction pour les absences. Un mois commencé se paie en entier.

Cet établissement est destiné pour les personnes de couleur. 2 oct—1m

ACADEMIE DE DANSE—Nouvelle méthode—Jean Devot, depuis plusieurs années professeur au couvent des Dames du Sacré Cœur et dans les collèges de Baton Rouge et Jefferson, ... et l'honneur d'informer le public qu'il compte se fixer à la Nouvelle Orléans, à partir du ler. novembre prochain, époque à laquelle il ouvrira ses cours.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures des quadrilles les plus nouveaux, &c. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, au prix de $12 par quartier ...

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE

En 20 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre arpenteur, ancien élève instituteur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode préservative inédite pour enseigner à LIRE le Français en 20 leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique ... Les leçons auront lieu tous les jours, de 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 126, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur enseignera aussi la même Méthode abréviative à enseigner, ... l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 13 mai—6m, 3ps

LIBRAIRIE de la Nouvelle-Orléans, rue Bienville No. 10—NORMAN, STEEL & Co. Libraires et éditeurs d'ouvrages, importent de la librairie de Londres &c et vendent en gros et en détail; tiennent des livres de compte, de premier ordre, manufacturés avec les meilleurs matériaux et garantis supérieurs; une superbe librairie, et font des fournitures aux gouvernements, aux banques, officiers publics et maisons de commerce; vendent des matériaux pour le dessin et l'architecture, des cartes à jouer, des cartes d'imprimerie, blanches, en couleur, émaillées, de visite &c. et tiennent aussi des livres de comptoirs et aquarelles de Londres—Tous les articles de leur librairie sont garantis d'une qualité supérieure, et à des prix accommodans.

Ils exécutent des ouvrages en typographie et imprimeront des livres avec promptitude. 3 oct

LES soussignés viennent de recevoir par le Mozart, draps de toutes couleurs, satin noir et en couleurs, nouveautés de toutes couleurs, caleçons à coton, bourses de soie de tout genre, serge de toutes couleurs, gilets de soie du dernier goût, pantalons en satin noir et couleurs assorties, cravates de satin noir et en couleurs, cravates en poult de soie noir.

29 sept—1m COLVIS & DUMA.

LES personnes qui désireront prendre place dans les chars, sur tous les points intermédiaires entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, sont particulièrement priées de faire quelques mouvements ou signaux à l'ingénieur de la machine avant qu'il n'arrive à l'endroit, durant le jour. Mais après la brune, il est urgent pour faire arrêter les chars, de faire des signaux avec une lanterne. GEORGE MERRICK,
Chef Ingénieur, R. R. de la N. Orléans
13 sept—12 et de Carrollton.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Zoroff, venant du Havre, les articles suivans savoir:

Spadrons dorés, épées à coin hémarde pour officier, cordes à tourages et aiguillettes en laine rouge pour artillerie, épaulettes, dragonnes, écussettes en or et laine pour régiment, cartouchières en crain rouge pour artillerie, tulipes dorées et argentées, pompons à flamme en poil de chèvre, cordes à tourrage en coton en or, ... galons argent, épaulettes ... ganses et soutaches; ... tresses de fond, &c.

Cols de satin et poult de soie à l'anglaise, en velours, en crêpe pour uniforme; gants soie noir et en couleur; chaussettes de soie noir et blanc, ... et en couleur, chapeaux de soie noir; caleçons à coton, gu, boutons de chasse et soie, &c.

LOUIS A. BARBARIN,
5 sept 102, rue Chartres.

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication du plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours analogues à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du cours des plâtres importés. MM. les constructeurs, plâtriers ou entrepreneurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, où se trouvent à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ciments romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des acheteurs et des planteurs à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres
J. N. DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
14 juil 3 T DEPOUILLY & DEPOUILLY.

LIQUEURS FORTES.—30 barils whiskey de Monongahela, 10 quarts de barriques whiskey irlandais, 40 barils genièvre, marque de l'Aigle; 20 quarts de caisses eau-de-vie de Cognac, supérieur; 10 dito de Bordeaux; 40 barils eau-de-vie de pêche; 20 dito merise; 30 dito anisette, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
22 sept 50, rue des Magasins.

LE soussigné donne par le présent avis au public qu'il a été nommé agent de la compagnie d'Assurance de la Havane pour la Marine.

MICHAEL MOORE,
18 sept 27 47, rue Bienville.

ART DE GRAVER SUR LA PIERRE.

LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et mottos. On y trouve chez eux, cachets ou sceaux, porte-crayons dernier genre. HYDE & GOODRICH,
15 juin 15, rue de Chartres.

SUCCESSION De WILLIAM G. LOGAN, ci devant des Natchitoches.

LES créanciers de la susdite succession sont requis de présenter un état de leurs réclamations respectives, et les titres à l'appui, au soussigné, curateur de ladite succession, au comptoir des rues de Chartres et de la Douane.

13 oct—3t GEORGE S. PAYNE.

A LOUER.

A LOUER—Un bureau situé au coin des rues Gravier et de la Place de la Banque. S'adresser au No. 3, Place de la Banque. 15 oct

A LOUER—Une maison à trois étages, bâtie en briques, rue des Remparts, entre Toulouse et St. Pierre. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à
JOHN DUNCAN & Co.
15 oct—2 No. 36, Vieille Levée.

A LOUER—Le magasin et maison de résidence, situés rue Royale No. 73, entre Conti et Bienville. S'adresser à
JOS. M. KENNEDY,
11 oct—3t 16, rue des Remparts.

A LOUER—La maison située rue Royale No. 239 entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital. Possession donnée de suite. JOS. BARTHET,
9 oct 30, rue Toulouse.

A LOUER—Un magasin à trois étages, en briques, faisant face aux rues de la Levée et Gallatin, entre Ursulines et Hôpital. S'adresser à PITOT, rue de Toulouse.
9 oct—3t 3ps

A LOUER—Une partie du magasin No 74 rue Gravier, de plus un comptoir, No 44, rue du Camp. S'adresser à
ROBERSON & SEWALL,
5 oct 44, rue du Camp.

A LOUER—Le second étage du magasin No 41, rue de Chartres; on peut en donner possession immédiatement.
29 sept—3m DAMERON & OTTO.

A LOUER.

CETTE jolie maison, bien commode, située dans la rue Conti, entre les rues des Remparts et Bourgogne, actuellement occupée par M. Wm. Henderson. Elle est bien disposée pour pouvoir une grande famille. On en peut donner possession le ler novembre prochain. S'adresser à
J. ROBERT & Co.
25 sept—1m 47, rue Bienville.

A LOUER—Une maison au 2me étage rue de Chartres, no. 67. S'adresser à
22 sept 1m DURAND & UZURAU.

A LOUER.

Un grand magasin de dépôt construit en briques et à trois étages, situé rue Toulouse No. 54, vis-à-vis de la banque des Citoyens. S'adresser à CARRIERE, DARAN & Co.
19 sept 11 & 15, rue St. Louis.

A VENDRE—Une maison de résidence dans le centre de la ville, qu'on loue $1200 par an, et susceptible d'augmentation. Le prix qu'on en demande est $10,500 comptant ou l'équivalent du comptant en ajoutant un intérêt de 8 pour cent par an. EDW. GOTTSCHALK,
12 oct Courtier.

A VENDRE—Un Ilet désigné par le No. 4, du plan de la ville McDonough, rive droite du fleuve, mesurant 300 pieds carrés, situé entre les rues Decatur, de Armes, Adams et la Levée, avec une belle maison dessus, deux grandes bâtisses servant de Cuisine et cases à nègres, écuries, pigeonnier, cave, &c.

Deux ilets contigus de forme irrégulière, désignés par les Nos. 19 et 25 du Bourg Mossy, comprenant ensemble, 22 terrains environ, de 60 pieds sur 120 et se trouvant sur la même ligne que le précédent, de sorte que ces ilets déjà en culture, offrent tous les avantages possibles pour un jardin.

L'ilet No. 4, serait très convenable pour l'atterage du ferry de la 2me Municipalité étant au centre de la ville McDonough et contenant tous les édifices nécessaires à un pareil établissement.

Si d'ici au 20 courant, ces ilets ne sont pas vendus à l'amiable par Didion, courtier, ils le seront le dit jour à la Bourse, rue St Louis, à midi, par Doriocourt et Didion, encanteurs, à des conditions avantageuses.
4 oct—5 9ps

A VENDRE—Une négresse africaine, petite taille, âgée d'environ 33 ans, bon caractère et très bon sujet, parfaitement garantie, on peu cuisinière et blanchisseuse, bonne jardinière, marchande, fidèle.

Si d'ici au 2 novembre prochain elle n'est pas vendue à l'amiable par Didion courtier, elle le sera le dit jour par Doriocourt & Didion encanteurs à la Bourse de Cité rue St. Louis, à midi.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6 mois en un billet et hypothèque, endossé à la satisfaction du vendeur.

L'acte de vente devant M. Foulon au frais de l'acquéreur. 9 oct—4,1ps

MOULIN A PAPIER A VENDRE.

CET établissement bien connu, situé derrière la presse à coton à vapeur de la Levee, faubourg Washington, en cette ville. Cet établissement consiste en la manufacture de papier, et en une maison adjointe, à trois étages et bâtie en briques, et cabanes à nègres; le tout couvert en tuiles, et calculé pour offrir toutes les commodités d'une résidence, au propriétaire ou au directeur.

Il y a une machine à vapeur horizontale à haute pression, de la force de 100 chevaux, et huit bouilloires à cylindres, capables de fournir à la machine, et des appareils pour sécher et faire fonctionner deux larges pompes qui fournissent toute l'eau nécessaire à l'établissement. Il y a quatre machines pour couper le papier, et trois grandes machines à cylindre à vapeur pour sécher.

Cet établissement est une le rapport de la perfection des machines ne le cède en rien à aucun autre des Etats-Unis, et les dernières améliorations y ont été apportées.

Il se trouve maintenant en main, une grande quantité de morceaux de cordes et de chiffons; et un approvisionnement du premier article pourra être toujours obtenu à la presse à coton; les chiffons sont très communs en ville et dans ses alentours. Pour d'autres informations, s'adresser à D. F. GUEX,
Secrétaire de la Presse à coton à vapeur
21 août—2m, 2pa de la Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No. 152, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de scorbut carie, principalement celles de la partie inférieure de la bouche (les incisives et canines) pour lesquelles il garantit le succès de l'opération.

Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, soigne et corrige la dentition des enfants et guérit toutes les opérations chirurgicales et désanguines de la bouche.

Il prend des abonnés à l'année.

N. B. Le Docteur Duperron voulant faciliter à tout le monde le moyen d'obtenir ses soins, non seulement pour les pauvres pour des prix modérés, mais encore consacrera un jour par semaine, le samedi, pour donner gratuitement aux personnes indigentes les consultations, arracher ou plomber les dents et faire les opérations chirurgicales de nécessité. 2 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Jean Rapello a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il a transporté son domicile de la rue St Pierre à la rue Ste. Anne No. 63. Il continue à traiter les maladies de la même ainsi que les fièvres et les maladies de la peau; il guérit parfaitement en trois opérations, et il guérit parfaitement en trois jours. Do ... traités les pauvres et leur donnera des consultations gratuites depuis 10 heures jusqu'à midi.

Il guérit sans opérations, la vue, les taies, les cros-sances de chair et généralement tous les maux d'yeux. 10 oct—1

CHANGEMENT DE DOMICILE—Godfrey Lawrie & Small ont transporté leur magasin au No 28, Vieille Levée. 8 oct

COKE—(Charbon dépouillé de gaz)—Le prix du coke à dater du ler. octobre, sera de cinquante cents par baril dans la cour de l'édifice du gaz; et de un cent par baril pour la livraison ...

L'avantage que possède cet article de chauffage sur le charbon anthracite et bitumineux, devrait ... toutes les familles à en faire usage. Il n'allume plus ... et que le charbon, et n'a pas ... de la fumée ni de mauvaise odeur.

On recevra les ordres au bureau du gaz, allée de la Banque. G. W. WELLS.
29 sept—1m Secrétaire.

CHARBON DU CANNEL—Un lot de choix de ce charbon en magasin—Les soussignés recevront par les premiers arrivages d'Angleterre, de Philadelphie et de Pittsburgh, le meilleur approvisionnement de charbon qui ait été importé ici. Ceux qui voudraient faire leur approvisionnement pour l'hiver, feront bien de s'adresser à W. E. & R. MURPHY,
27 sept 132, Vieux Bassin.

CHARBON—Les soussignés qui reçoivent constamment un grand approvisionnement de charbon cannel Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé au crible, en boucauts, à l'usage des familles, ou en grenier par barils qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs à un prix modéré.

Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville au magasin seront immédiatement exécutés.
23 sept—6m B & A SOULE.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1ro. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F Duillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire.

NOUVELLE MUSIQUE NATIONALE de MANOUVRIER.—Grande marche triomphale de la Légion de la Louisiane, composée par G. P. Manouvrier—*Light of other days*, variations sur le célèbre air de Balfe, de l'opéra, " Maid of Artois," composées par G. P. Manouvrier.—Deux thèmes; love me my Mind to day, chanson nouvelle favorite, composée par G. P. Manouvrier—Wa'se Zéphyr, composée par Manouvrier, et un assortiment de nouvelle Musique, vocale et instrumentale, française, italienne, anglaise et allemande, régulièrement importée d'Europe et du Nord. E. JOHNS & Co.
9 oct—1m Enc. St.-Charles et Commune

NEGRE A LOUER OU A VENDRE.

ON demande à louer ou à acheter à des conditions raisonnables et urbaines, un jeune nègre de 12 à 13 ans, habitué au service d'une maison.

S'adresser à M. J. Bayon, imprimerie de l'Abeille.
6 oct

RUM de la Jamaïque et Genièvre de Hollande—Reçu par les soussignés et à vendre en débarquement des paquebots Orleans et Mississippi, de New York:—10 pipes genièvre de Hollande, 1ère, qualité, 4 boucauts rum de la Jamaïque.
40 caisses fromage de Goshen,
CARRIERE, DARAN & Co.
9 oct Rue St. Louis Nos. 11 et 13

A VENDRE.—Actions des banques des Améliorations, des Citoyens, de la Cité, du Gaz, du Commerce; des Compagnies d'Assurance des Négociants et de l'Océan. EDW. GOTTSCHALK,
12 octobre Courtier.

A VENDRE—Deux bons chevaux convenables pour une voiture ou dray; ils ont tous deux accoutumés. S'adresser à LONG & GRIVOT,
9 oct No. 12, rue Poydras

MOUSSELINE SUISSE—Le soussigné a reçu par les récents arrivages, des manufactures de St. Gaels, en Suisse, un joli assortiment de mousseline, à rideaux et à draperie, qui seront vendus à bon marché, pour cash et une consignation.

JAMES D. DENEGRE,
10 oct 16, rue de la Douane.

LE soussigné offre à vendre en débarquement de la Barque Cardinium, venant de Marseille,

400 0 livres gros sel,
200 barriques vin de Marseille, 9 do. vin blanc,
21 demi barriques vin de Marseille,
128 caisses vin rouge de Médoc,
120 do. do Muscat,
20 do. do. Madère fin,
30 do. d'Absinthe,
20 do. liqueurs assorties en bouteilles et en cruchon en porcelaine.
10 paniers huile d'olive,
200 caisses vermicelle, macaroni et lasagne,
6 barils huile d'olive, de 30 galons,
3111 carreaux de marbre brut, de 12 pouces carrés.
26 estagnons eau de fleurs d'oranger.
50 barils crème de Tartre,
100 caisses saloisin,
6 balles amandes cassées.
12 barils peintures vertes,
30 balles de bouchons, 3 do. pour bouteilles,
100 caissons savon bleu vif de Marseille,
376 livres saucissons,
19 sacs de diverses graines,
48 douzaines bas de soie,
1 caisse contenant 15 douzaines serrures,
20 balles gallés en sorte, coriandre, racine de guimauve, anis de Malthe, nouveau, aimants, &c.

S'adresser sur la Levée, en face de la halle aux légumes, ou rue vieille Levée, No. 168, entre Quartier Hôpital. PLAISENT JEUNE,
21 sept—6 168, Vieille Levée

Samuel Slater Abraham Trier

SLATER & TRIER

Expéditeurs et négociants commissionnaires.

No. 40, rue Poydras,
NOUVELLE ORLEANS

RÉFÉRENCES,

Abijah Fisk; S. G. Blanchard; Hart M Shiff; A. M. Nathan; Kohn, Daron & Co.	Nouvelle Orléans.
J. D. & M. Williams; Criggs, Wild & Co; Thomas Vose	Boston.
Roberts Brothers & Co; Leverett Thomas; Von Pahl & M. Gill	New York
Stanford & Davis; Glasgow, Shaw & Tatam	St. Louis.
S. Rider & Co.; Hawley, Page & Dunlap	Alton
A. R. Stidman; J. B. Marshall et Co; Pope, Davis et Co	Louisville.
Irwin et Whiteman	Cincinnati.
Moses Harris	Mobile

29 juin—3m

MAIS—1500 sacs maïs de qualité supérieure, récemment reçu et à vendre par
HEFFORD & SCHERMERHORN,
18 oct 34, rue du Commerce.

PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'honorable G. Prévôt, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nelle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 19 novembre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, un terrain dans l'Ilet No. 105, du faubourg Franklin; lequel mesure 58 pieds 6 pouces face à la rue des Moralès, sur 90 pieds de face à la Promenade Washington, saisi à la poursuite de L. P. Fouché.

Conditions comptant. B. BEAUREGARD,
16 oct marshal.

Beaugnon contre Mr. et Mme. Boucier.

EN vertu d'un alias ordre de *fieri facias* à moi adressé par l'honorable A Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 22 d'octobre 1838, à 5 heures P. M., à mon office no. 26, rue Madison, une table, un bureau, une malle, et divers autres articles, saisis dans cette affaire.

Conditions comptant.
10 oct B. BEAUREGARD, marshal.

Denis Falvey vs. Jules D'Aubigny.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 20 d'Octobre 1838, à 5 heures P. M., à mon office no. 26, rue Madison, quatre chaises, un bois de lit et divers autres articles, saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant

10 oct B. BEAUREGARD, marshall.

COUR DE CITE. James Harbinson contre W. Scott.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon O P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique le 19 d'octobre 1838, à 5 heures P. M., à mon office No 26, rue Madison, une balance et sept barils vides, saisis dans cette affaire—Conditions comptant. 8 oct B. BEAUREGARD—marshal

V. David contre J. B. Ory.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 30 octobre 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux terrains situés derrière cette ville, dans l'Ilet No. 42, compris entre les rues St. Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne; lesdits lots mesurant chacun [mesure américaine] 25 pieds 6 pouces de face à la rue St. Louis, sur 102 pieds de profondeur, sur un plan dressé par J. Pilié, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public; aussi les améliorations dessus, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: comptant. B. BEAUREGARD,
22 sept marshal.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Prévôt, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 d'octobre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale,

1o. Un terrain au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 38, sur un plan dressé par L. Bringier et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, n. p. ledit lot ayant, mesure française, 50 pieds de face à la rue White, sur une profondeur irrégulière de 70 pieds sur la ligne gauche et de 105 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 37.

2o. Un terrain au faubourg Castanedo, désigné par le No. 98 au plan dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de H. Pedesclaux not. pub., ledit lot ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Johnson, 113 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 1 et 7; 171 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 10 et 31 pieds 8 pouces sur la ligne du fond; saisis à la poursuite de L. Ferrand & al et L Ferrand fils.

Cette criée étant la seconde et la dernière, la susdite propriété sera vendue à un crédit de 12 mois et plus haut enchérisseur, qui sera endossé à la satisfaction du marshal avec 5 pour cent d'intérêt par an et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

B. BEAUREGARD—marshal
5 oct

Chs. Urquhart vs. P. Bofill.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 24 octobre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les droits, titres et intérêts, au défendeur à un billet, c'est-à-dire, le quart, du dit billet, tiré par J Henderson et Chs. Shipman, daté à la Nouvelle Orléans, le 24 décembre 1836 et payable à la Banque du Commerce de cette ville, trois ans de date, tiré à l'ordre de et endossé par D. M. Hughes, aussi endossé par Thomas Duplessis, pour la somme de 5,335 piastres, lequel billet est maintenant en la possession de C. McMillen, Esq. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions—Comptant.
5 oct B. BEAUREGARD, Marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 15 du Novembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Un lot de terre situé à Gentilly, désigné par le No. 11, à un plan dressé par A. D'Hemécourt, déposé en l'étude de J. Mossy, notaire public, lequel lot mesure [mesure française] 100 pieds de face au chemin Gentilly, sur à peu près 3720 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; saisi à la poursuite de J. Bernard & J. B. Moreau. Conditions comptant.

8 oct B. BEAUREGARD, marshal.

M. V. Labarre contre Stannat.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Prévôt, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 23 d'octobre 1838, à 5 heures P. M., à mon office no. 26 rue Madison, une balance et une chaise, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.

12 oct B. BEAUREGARD, marshal.

A. Maurin contre J. B. Ferro.
A. Maurin contre J. B. Ferro

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés, par l'honorable G. Prévôt, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 14 de novembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Deux terrains situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 33, sur un plan particulier, dressé par F. Fozière, et déposé en l'étude de L. Feraud, notaire public, lesquels lots mesurent [mesure anglaise] chacun 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur quatre-vingt-six pieds 10 pouces de profondeur, saisis à la poursuite pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant
21 oct B. BEAUREGARD, marshal.

SUCCESSION CALDERON—Vente par le Régistre des Testamens.—Le mercredi, 7 novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de feu Lorenzo Calderon, la propriété ci-après décrite, en dépendant, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant vingt cinq pieds de face à ladite rue de Craps, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française; ensemble les maison, cuisine et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions: moitié comptant, et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et avec hypothèque spéciale sur la susdite propriété jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
6 oct Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente passé devant Louis T. Caire, notaire public.

SUCCESSION DE MAHY.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE Samedi, 10 novembre 1838, à midi, en vertu d'un décret rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Joseph De Mahy, les esclaves suivants en dépendant, savoir:

NED, nègre de champ, africain, âgé de 50 ans, ayant mal aux yeux.

MARIANNE, négresse de 20 ans, un peu cuisinière et domestique de maison.

Conditions—six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et avec hypothèque.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant le Sr Carlile Pollock, notaire public. 9 oct

SUCCESSION BERANGER—Vente par le Régistre des testamens—Le samedi, 17 novembre 1838 à midi, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Denis René Sr Béranger, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou St. Jean, entre les rues Tremé et Plauché, à droite en allant au Bayou, mesurant environ 18 pieds de face sur environ 150 pieds de profondeur entre deux lignes ... la même profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y sont construites.

2o Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 8 de l'ilet no. 108, suivant un plan particulier fait par L. Surgi, architecte, le 2 novembre 1837, et déposé pour record en l'étude du Sr. L. T. Caire, notaire, mesurant le dit lot de terre au pieds français 60 pieds de face à la Promenade des Champs Elysées entre les rues Magistrats et de la Loi, sur 90 pieds de profondeur.

3o Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 6, 7, 8 et 9 de l'ilet no. 200, au plan dressé le 8 septembre 1832, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, sous le no. 27 au livre des plans; les dits terrains ayant chacun mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Chasseurs sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, le no. 9 formant encoignure aux rues des Chasseurs et de la Vertu.

Conditions.—Un tiers comptant, un tiers à six mois, un tiers à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, notaire public. 15 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—John Neville contre James Flood.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mercredi le 31 Octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à un certain ilet ou portion de terre, situé à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le No. cent-trois, sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur-général, en date du 8 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, à la Nouvelle Orléans; ladite portion de terre étant bornée par les rues Blackberry, Colapissa, Nay et Southline. Conditions de la vente—Comptant.

9 oct M. J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—George W Pritchard contre Wm. H. Sparks.—Cour de District.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi le 18 octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à six lots de terre situés dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. suivants, savoir:

Le lot No. un, ayant trente un pieds onze pouces et sept lignes, face à la rue Félicité sur cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. Deux, cent vingt pieds sept pouces et six lignes sur l'autre ligne de division et trente et un pieds onze pouces et six lignes dans la profondeur.

Le lot No deux, mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes face à la rue Félicité, sur cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. un, cent dix-neuf pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne de division et trente et un pieds onze pouces et sept lignes dans la profondeur.

Le lot No. trois, mesurant trente un pieds, onze pouces et cinq lignes face à la rue Ste. Marie, sur cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. quatre, cent dix neuf pieds quatre pouces et deux lignes sur l'autre ligne de division, et trente et un pieds onze pouces et six lignes dans la profondeur.

Le lot No. quatre, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes, face à la rue Ste. Marie, sur cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. trois, cent vingt pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur l'autre ligne de division, et trente et un pieds onze pouces et six lignes dans la profondeur.

Le lot No. cinq, formant l'encoignure des rues Ste. Ursule et Ste. Marie, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Ste. Marie, et cent vingt quatre pieds et six lignes face à la rue Ste. Ursule, cent vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No. six et trente et un pieds onze pouces et six lignes dans la profondeur.

Le lot No. six mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Ste. Marie, sur cent vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No. cinq, cent vingt cinq pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre ligne de division, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes la profondeur le tout mesure anglaise, ainsi que les améliorations, droits, &c. qui s'y trouvent. Le tout d'après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur de cet Etat, en date du quinze Juin, mil huit cent trente et un (1831), et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, not. public.

18 sep MANUEL J GARCIA, Shérif.

AJOU de St. Domingue &c—51 billes acajou de Saint Domingue,
300 sacs café,
16000 livres Campêche,
27 livres écaille de tortue—à vendre par
4 oct—4, 3ps. E M HENRY.

CUIVRE—30 barils en magasin et à vendre par
1 oct. G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. D. DORIOCOURT & DIDION.

Bureau passage de la Bourse.

Charles Joubleau h. c. l. contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 4 octobre 1838, et à la requête du syndic de l'insolvable, il sera vendu mercredi, le quatorzième jour de novembre 1838, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés foncières ci après décrites, abandonnées par Chs. les Joubleau h. c. l. à ses créanciers.

1o. Deux lots de terre situés sur les derrières de la ville désignés sous les nos 9 et 10 de l'ilet no. 2, sur le plan fait par A. d'Hémécourt le 22 décembre 1836, et déposé en l'étude de F. Grima not. les dits lots se joignant ensemble et mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Johnson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro dix formant l'encoignure des rues Johnson et Hôpital.

2o. Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny dans l'ilet compris par les rues Génie, Célestine, Annette et St. Antoine, désigné par le numéro un et mesurant 30 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur.

3o. Un lot de terre désigné par le numéro dix sur un plan fait par Louis Bringier, déposé en l'office de H Pedesclaux, autrefois notaire et désigné sous le numéro dix-huit de la livre des plans; ce lot mesure 32 pieds 9 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 9 et 111 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété autrefois appartenant à By Fleytas et 46 pieds 6 pouces, sur la ligne du fond le séparant des lots nos. 11 et 12.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.

N B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. Foulon notaire public.
12 oct—20,27,3 et 14

PAR M. BARNETT Sr.
ET M. FAUCHE COUGOT.

IL sera vendu le lundi 12 du mois de novembre prochain 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District, pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté du 7 juillet 1838 et à la requête des syndics des créanciers de Gurlie et Guillot les propriétés ci après décrites, abandonnées par lesdits Gurlie et Guillot à leurs créanciers, savoir:

LA MOITIE INDIVISE d'un morceau de terre, située sur la rivière de Pascagoula, désignée sous le nom de *Bois Fort Tole*, mesurant deux acres de face à la rivière, et contenant en tout 13 arpens et 66—100 superficie, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une vieille maison en bois, et ses dépendances, situé et établi dans le comté de Jackson, dans l'Etat du Mississipi et décrite de la manière suivante savoir:

Le *Township* No 8 sixième rangée de la base Ouest du Méridien en commençant à l'encoignure Nord Ouest de la réclamation de René Krebs, et dans la section fractionnelle, No 3, encoignure, couvert de bois de pin, sur les bords de la rivière et courant à l'est, et forme encoignure sur un bois de pin, à 21 chaînes; de là au sud, et à 6 anneaux et demi forme encoignure sur un poteau, et de là à l'ouest et à 21 chaînes sur un poteau de cèdre. De là au Nord de la rivière à l'endroit où il commence, ayant sa forme naturelle et artificielle représentée sur un plan tiré par T. Bilbo, député arpenteur des Etats-Unis. Ensemble avec tous les droits, privilèges et dépendances dudit morceau de terre, appartenant de quelque manière que ce soit; le tout conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Grima, not. pub. le 23 du mois de février 1837

ET DEUX ESCLAVES

JOEL, nègre, manœuvre, âgé d'environ 22 ans.
JIM, do do do 30 ans

Termes et conditions de la vente—Un quart à 60 jours, un quart à 6 mois, un quart à douze mois, et le dernier quart à 18 mois de crédit.

Le tout payable en billets endossés à la satisfaction des syndics, et garantie par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs.

L'acheteur qui n'aura pas fourni ses billets et qui ne sera pas arrangé avec les syndics des sommes ... pour qui suivront la vente, sera considéré comme ayant refusé de se conformer à son engagement, et dans ce cas, la propriété sera revendue pour son compte et risque, après en avoir donné avis trois fois dans deux des journaux de la Nouvelle Orléans, et toutes dépenses, commissions et autres frais qui résulteront de cette nouvelle vente, seront payés par lui.

Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, seront sujets à un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause puisse cependant autoriser l'acheteur à en retarder le paiement.

Les acheteurs au lieu de donner leurs propres billets pour les deux derniers termes ci-dessus mentionnés auront le droit de donner en paiement d'une partie ou de la totalité des termes ci-dessus énoncés la somme lui déterminée des syndics, tous billets ou réclamations qu'ils auraient contre les insolvables, pourvu cependant qu'ils conviennent à une hypothèque sur la propriété vendue, afin de garantir la responsabilité des syndics dans le cas de vente même, de laquelle sur demande, le montant réclamé par les syndics, ... que en cas que le dividende revenant audit acheteur ne serait pas suffisant pour payer le montant desdits deux termes, et ce, conformément à un état de distribution, qui sera fait conformément aux stipulations mentionnées dans le procès verbal des délibérations des créanciers, dument enregistrés.
9 oct—4,11,18,s

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente sous direction de syndic.

IL sera vendu lundi le 12 novembre prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, sous la direction du syndic des créanciers de Mr J. W. Swain & Co. et en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, en date du 25 septembre 1838, la propriété ci après décrite, abandonnée par lui et les membres de la raison J. W. Swain & Co à leurs créanciers.

La cinquième indivis d'une étendue de terre située sur les bords de la rivière Tanchipao, paroisse Ste. Hélène, Etat de la Louisiane, contenant environ sept cent soixante huit acres, plus ou moins. Conditions comptant. 9 oct—9, 18 oct; 8, 12 nov.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mercredi, 31 octobre prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis, par ordre de Jhon M. Hall, administrateur de la succession de J. F. Smith à la Cour des Preuves, et du syndic des créanciers de la faillite de W. E. Florance à la Cour du premier district, et en vertu de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 septembre 1838.

Les esclaves suivans, savoir le nègre Abraham, âgé d'environ 47 ans, et la négresse Sarah âgée d'environ 40 ans.

Conditions comptant. 29 sept—9,18 30,oct

Et de même, au jour, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Poydras,

Un cheval, etc. Conditions comptant. 9 oct—3

PAR S GUINAULT.

Faillite de Pierre Fairrent.

IL sera vendu Mardi, 6 Novembre 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans du 1er octobre 1838, et à la requête de Mr. Adolphe Bregier, syndic des créanciers de Pierre Fairrent, la négresse Marguerite, âgée d'environ 40 ans, abandonnée par le failli à ses créanciers.

Conditions comptant. L'acte de vente se passera chez Grima, not. pub. 5 oct—6, 1ps

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu Jeudi le 18 du courant à l'hôtel Bishop, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins,

Le mobilier entier dudit hôtel, consistant en divers objets, lits, tables, chaises, bois de lits, matelas, glaces, bois de lits, ... tables, fayance, verrerie, ustensiles de cuisine, couverts, &c. 5 oct—3

PAR J B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi le 19 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale,

La goëlette nommée Sheymosh, du port de 63 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle est et se trouve amarrée au bord du fleuve vis à vis l'habitation de M. Verret. Conditions à la vente. 13 oct—4

PAR M. FAUCHE COUGOT.

Faillite de J. R. Fornet et ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à la requête de Mr. Fred. Masson syndic des créanciers dudit insolvable, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Jeudi le 8 novembre prochain, à midi,

Un lot de Terre situé à l'encoignure des rues Magasins et Mélicerie, mesurant vingt cinq pieds de face, sur ... de profondeur, le tout étant le lot désigné comme No. huit, de l'ilet No dix, au plan général du faubourg Saint Lanton, ... dressé le 1810, déposé en l'office du Syphon de Quinones, ...

Un autre lot de Terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Saulet, et désigné comme No. quatre de l'ilet No. vingt, sur le plan original du faubourg, lequel lot fait l'une des encoignures des rues Magasins et Mélicerie et mesure (mesure française) soixante pieds face à la rue des Magasins, sur cent-vingt pieds de profondeur, en face de la rue Mélicerie.

Conditions comptant.

PAR DEJOUX & FERNANDEZ

Magasin d'Encan No. 114, rue de Chartres.

Succession Veuve Mendé.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 19 septembre 1838, il sera vendu le vendredi, 26 octobre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale,

Le jeune mulâtre nommé WILLIAM, âgé de 11 ans, affligé d'une diarrhée chronique.

Conditions—1 4 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le dit billet divisé par coupons suivant la convenance des héritiers; en cas de non paiement à l'échéance, il portera un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que cette clause autorise aucun retard de paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Laroque Turgeau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—1ps

VENTE DE SYNDIC.
Par J. LEVY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre courant, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi le 31 octobre prochain, à midi, les propriétés suivantes, abandonnées par E. B. Coggswell et F. B. Coggswell & Co à leurs créanciers, savoir:

Le BAIL d'un certain lot ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Tchoupitoulas, en face du marché Ste. Marie, ayant cinq ans, à courir du 22 novembre 1836, comme on le verra plus en détail en se référant au dit bail, que l'on fera voir le jour de la vente.

AUSSI—L'inscription de 1920 acres de TERRE AU TEXAS, et la mulâtresse MARIAH, âgée d'environ 23 ans.

Conditions comptant. 25 sept—7,1ps

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, et à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Duhart, h. de c. l. il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, Vendredi 26 octobre 1838, à midi précis, la propriété suivante, abandonnée par ledit failli à ses créanciers:

Un terrain ayant 26 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, entre les rues des Bons Enfans et d'Amour, sur 112 pieds de profondeur, désigné par le No. 12, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 décembre 1834 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire; ensemble avec la maison qui est spacieuse et une cuisine à étage, le tout nouvellement bâti en colombage, et avec ses autres dépendances.

Conditions—$2,900 payable à comptant; $300 payables fin décembre prochain, et la balance du prix, à six, douze et dix huit mois, du jour de la vente. Les paiements à terme en billets endossés à la satisfaction du syndic et assurés par hypothèque sur la propriété. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant F. Lacoste, not. pub. 27 sept—5,1ps

PAR DORIOCOURT & DIDION.
Vente sans réserve.

VENDREDI, le 19 d'octobre 1838, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, le terrain situé rue de l'Esplanade, mesurant environ 46 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur environ 183 pieds de profondeur, borné des deux côtés par les propriétés de St. Laurent; la rue Claiborne doit passer sur une partie de cette propriété.

Conditions—6, 12 & 18 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque spéciale.—Le vendeur se réservant le droit de juger lui même de la solvabilité des endosseurs.
12 oct—31,15,17

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Habitation à vendre à l'encan.

SAMEDI, 20 du courant, il sera vendu à la Bourse de Cité, à midi, Une habitation de trente arpens de face, située à environ 12 lieues au dessous de cette ville et du même bord, bien couverte d'arbres et très convenable pour y élever des bêtes à cornes, ayant une grande prairie très abondante en paturage. Les personnes qui désirent employer leurs fonds, ne trouveront pas souvent une occasion aussi favorable, les terres, pour convenir aux acquéreurs, d'un arpent de face chaque, sur une profondeur d'environ quarante arpens; tel que le représente le plan exposé à la Bourse.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à final paiement. Les billets devront être payables à la Banque des Citoyens. Un compte de dix pour cent sera fait pour du comptant. Ventes seront passées par l'étude de M. Buisson, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 oct—3t

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que Victor Wiltz, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour de la dite vente fut enregistrée le premier jour d'octobre de l'année 1836, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834:

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 30me. jour de juillet de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 8me. jour d'avril de l'année 1836, dans l'affaire de Evariste Wiltz contre Henry Dros & C. A. Rosseille, No. 10,559 du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Victor Wiltz s'est rendu acquéreur pour le prix de $600.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Trois lots de Terre situés derrière la ville de la Nouvelle Orléans, et désignés sur un plan fait par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836, et déposé au greffe de L. Feraud, ex-notaire public, par les Nos. 114, 123 et 129, mesurant (mesure française) savoir:

Le lot No. 114, 107 pieds 2 pouces de face à la rue Galvez, 30 pieds un pouce 10 lignes à la rue St-Pierre, 111 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne contiguë à la propriété de Pontalba.

Le lot No. 123, 30 pieds de face à la rue St. Pierre, entre les rues Johnson et Galvez, 13 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot No. 127 du susdit plan, 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 124, et borné de l'autre côté par une ligne qui le sépare du lot No. 122, et par une ligne contiguë à la propriété de Pontalba.

Le lot No. 129, 30 pieds de face à la rue Galvez, 21 pieds 2 pouces sur la ligne contiguë à la propriété de Pontalba, 124 pieds 8 pouces 8 lignes de profondeur d'un côté et 113 pieds 7 pouces 11 lignes sur la ligne du lot No. 128, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Bureau du greffier, Nelle Orléans le 4 octobre 1838.
5 oct—3,1ps. LOUIS R. COURTIN, Dép. Gref.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner salut: Qu'il soit connu que attendu que Victor Wiltz demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi André D. Doriocourt député régistrer des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio député Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour affirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu dans l'affaire de la succession de Jean Baptiste Durel homme de couleur libre décédé, le dit ordre en date du seize mars 1838, et conformément aux délibérations d'une assemblée de famille des enfans mineurs du défunt dument convoquée le six mars 1838 devant Louis Féraud notaire public, lesquelles délibérations furent homologuées par le dit ordre de la dite Cour des Preuves. La propriété ci-après décrite fut par moi le soussigné député Régistrer des Testaments offert en vente publique le quatrième jour de juillet 1838 et pour le compte de la succession de dit Jean Baptiste Durel h. c. l. décédé et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre lui et Barbe Aimée Loiseau l. c. l. sa veuve survivante et adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur comme suit.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:

Un demi lot de terre situé en cette ville, au faubourg Trémé, rue Dumaine entre les rues Robertson et Claiborne ayant environ trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel il existe une maison en bois de deux appartemens et cabinets, couverte en bardeaux; une cuisine de deux appartemens briquetés entre poteaux et couverte en bardeaux, adjugé à Victor Wiltz comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix de deux mille piastres $2000.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction de la veuve et tuteur et divisés en coupons assurés par hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le dit lot de terre et dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente susdite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme la demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce 3me jour du mois d'Octobre A. D. 1838.

A. D. DORIOCOURT,
4 oct dépt. Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—11 octobre 1838—No. 1350—Dans l'affaire de Charles Guénard contre ses créanciers—Sur motion de Félix Grima, avocat de E. Léon Bernard et de Js. Bte. Azereto, commissionnaires nommés par les créanciers dudit Charles Guénard, à la délibération qui par devant Félix de Armas, notaire public en cette ville, le 2 de mai 1831, et sur l'enregistrement du tableau de distribution de l'argent qui a été reçu par lesdits commissionnaires, ainsi que des comptes, et qui est ordonné par la Cour que les créanciers dudit Charles Guénard et tous autres intéressés, aient à déduire sous dix jours de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas approuvé et homologué, et qu'il soit ordonné que ledit argent soit payé conformément audit tableau, et aussi les deniers ... réparation dudit commissionnaire ne seraient pas également homologués.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier, 11 octobre 1838. J. OLLIE,
12 oct—3,1ps député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier District Judiciaire—John Carnes contre ses créanciers—Attendu que John Carnes, débiteur insolvable, actuellement en prison, a, conformément à l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables en détention, et afin d'obtenir le bénéfice dudit acte, enregistré sa pétition à la Cour du District du premier district judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, ... il est ordonné que tous ses créanciers comparaîtront pardevant ladite Cour, le vingt-sixième jour de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles le bénéfice dudit acte ne serait pas accordé au dit débiteur, et qu'il lui a été provisoirement accordé et qu'il ne soit pas emprisonné ...

Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 12me jour d'octobre 1838.

THEO. LEWIS, Député Greffier.
13 oct—3t 8ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, présent l'honorable Chs Maurian, juge—Dans l'affaire de John White, débiteur insolvable actuellement en détention, contre ses créanciers et les créanciers de Whipe & Foley—Sur motion de C. McMillen, avocat de l'insolvable, ayant fait observer à la Cour qu'une délibération des créanciers dudit insolvable ... ordonne qu'une délibération des créanciers aura lieu en son domicile, ou en conséquence ordonne par la Cour, qu'une assemblée des créanciers ... en l'étude de White & Foley, soit tenue ... aux fins de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles le dit insolvable ne serait pas libéré.

Extrait des Minutes—Bureau du greffier, 6 octobre 1838.

13 oct—3,2ps ARMAND GUYOL.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Premier District Judiciaire—John G. Delmerque contre ses créanciers—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que Carlile Pollock, notaire public, le représente ... les créanciers qu'une assemblée des créanciers se tienne en son étude lundi le ... novembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. John L. Thielen est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, 28 septembre 1838.
P. LEBLANC,
1er. oct—3t1,15,3 nov Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard. Cour des Preuves—Succession Barbe Gonzalez, décédée veuve Raphaël Armas. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu par le soussigné, au domicile de la défunte, lundi le 5 novembre 1838 à dix heures du matin, les esclaves suivans savoir: Abraham, nègre de 73 ans, Maria, négresse de 30 ans, Hélène, négresse de 20 ans, avec ses deux enfans Dolas, de 2 ans, et Théodule, de 6 mois.

Conditions: douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les esclaves.

Paroisse St Bernard le 3 octobre 1838.
5 oct—4,1ps OCTAVE S. ROUSSEAU—Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Alonzo E. Forbush contre ses créanciers, et les créanciers de Forbush & Stebbins—Les créanciers d'Alonzo E. Forbush et de Forbush & Stebbins sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître dans la cour samedi le lundi 29 du courant à 10 heures du matin pour déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles ledit Forbush n'obtiendrait pas le bénéfice de la loi à l'égard des débiteurs insolvables détenus. Geo. K. Rogers est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la cour, ce 8 octobre 1838.
9 oct—8,2ps P. LEBLANC, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Wm. Henry Bicker contre ses créanciers et les créanciers de Kloppenbourg & Co—No 16,653—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire, mercredi, le 31 octobre prochain, à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. C Roselius est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 20 septembre 1838. THEODORE LEWIS.
29 sept—3ps Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 11,196—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—25 septembre 1838—Valsin Larche h. c. l. contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable dans cette affaire, s'assembleront en pleine cour, le lundi vingt-deuxième jour d'octobre prochain, afin de déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles ledit insolvable ne serait point élargi de la loi; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nelle. Orléans, 25 septembre 1838. A. GUYOL,
27 sept—6,2ps Député Greffier.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Succession de feu L. V. M. Damarin.—Sur lecture et enregistrement de la pétition de l'exécuteur testamentaire de feu L. A. M. Damarin. Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de la succession du défunt soit tenue le vingt-deux octobre 1838, en l'étude de sieur Louis T. Caire, notaire public, à l'effet de délibérer sur l'époque, les termes et conditions de la vente des biens-fonds et esclaves de ladite succession, et que le sieur Robert Preaux soit nommé avocat des créanciers absents de ladite succession.

Nouvelle Orléans, le 17 septembre 1838.
(Signé) BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme à l'original.
L. D. DUPLESSIS,
18 sept Député Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Françoise Marie née Lot h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, qu'ils aient à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par S. Blossman exécuteur testamentaire de la défunte ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS,
9 oct Régistre des Testamens.

PRESSES A COPIER, de Londres—Reçu et à vendre, des presses patentées et améliorées, de Wedgwood, donnant plusieurs copies de lettres à la fois; aussi, des presses de Wilson, ne donnant qu'une copie; livres de copies et papier carbonique.
NORMAN, STEEL & Co.
3 oct No. 10, rue Bienville

MONUMENTS en marbre blanc, à bon marché, convenable pour la campagne, venant d'être reçus et à vendre à très bas prix. S'adresser au dépôt, No. 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 27 sept—1m

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fixé, est, aujourd'hui de $9 ... le baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir du lundi 15 octobre) 24 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 30 pour deux en une, c'est-à-dire 40 onces.
12 oct, 1838. C. GENOIS, maire.

PLATRE—94 barils en magasin et à vendre par ... S. A. SOULE, ... rue Poydras.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE ET FLEURS, *D'importation directe.*

Garanties de la récolte de 1838.

A vendre par Wm. DINN, A son nouvel établissement, No 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc., dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 300 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseilliers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabelle et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et paturages, avoine écossaise, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurtzel et la manière de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.

Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets tout étiquetés, propres à leur détail et en boîtes de la valeur de $10 à $100, en par douzaine, par livre ou boisseau.—Les habitans trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $5 à $50.—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, oiseaux de Canaris de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, graines d'oiseaux de toute espèce, etc. 10 oct—1an

CAFE—250 sacs café de St. Domingue, de première qualité, à vendre par
GEORGE BEDFORD,
12 oct 22, rue Bienville.

CIMENT hydraulique et plâtre de Paris, à vendre constamment en quantité convenable aux acheteurs, par GEORGE BEDFORD,
12 oct 22, rue Bienville.

CHAUX—80 barriques chaux de, Thomaston, en très bon ordre, en débarquement et à vendre par
GEORGE BEDFOD.
12 oct 22, rue Bienville.

FARINE—200 barils farine superfine de St. Charles, en débarquement du bateau à vapeur Geo. Collier, et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
12 oct 63, rue Gravier.

HUILE DE PALMACHRISTI—27 barils No. 1, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
12 oct 63, rue Gravier.

CORDES D'EMBALLAGE—1700 rouleaux cordes de l'Ouest, à vendre par
R. GRONING & Co.
10 oct

FARINE—703 barils farine superfine, en débarquement et en magasin, à vendre par
12 oct R. GRONING & Co.

SAVON DU NORD—100 barils savon du Nord, à vendre par
R. GRONING & Co

THE—300 caisses thé de Young-Hyson, 110 dito poudre à canon, 50 boîtes et demi boîtes dito, à vendre par ROBERT H. WHITE,
11 oct 34, rue Gravier.

GENIEVRE—9 demi pipes genièvre de Hollande, à vendre par ROBERT H. WHITE,
11 oct 34, rue Gravier.

SAVON—200 caisses savon no. 1, en débarquement du navire Panama, à vendre par
ROBERT H. WHITE
11 oct 34, rue Gravier.

PAPIER—... à vendre par
ROBERT H. WHITE.

BLANC DE BALEINE—... caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par
JOHN CROSBY,
11 oct 36, rue du Camp.

FARINE SUPERFINE—300 barils, à vendre par
SLATER & TRIER,
40, rue Poydras.

MAIS—400 sacs maïs blanc, 400 dito jaune, à vendre par
11 oct JOSEPH LANDIS & Co.

BŒUF FUME—10 quintaux bœuf fumé, morceaux de flanc, de 10 livres chaque, à vendre par
11 oct JOSEPH LANDIS & Co.

FARINE—170 barils farine superfine, en débarquement du steamer George Collier, à vendre par 11 oct R. GRONING & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par
11 oct R GRONING & Co.

WHISKEY d'Ecosse et d'Irlande—Dix poinçons bon whiskey de Cork et d'Islay, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

COUVERTURES de laine pour nègres—10 balles couvertures pour nègres à vendre par
H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

TOILE d'emballage—4 balles toile d'Ecosse, de 45 pouces, à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
12 oct 61, rue de la Commune.

BOUCAUTS à mélasse—100 paquets et 500 boucauts vides, en bon ordre, et à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
12 oct 61, rue de la Commune.

A VENDRE—300 pièces toile du Kentucky, pour emballage, et 300 rouleaux cordes de ... S'adresser à FORMENTO & LIMERICK,
12 oct 125, rue des Magasins.

SON DE BLE—100 sacs à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct 28, Vieille Levée.

PLOMB en barres—200 saumons plomb en saumons barres, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct 28, Vieille Levée.

AVOINE—300 sacs avoine, reçus et à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct 28, Vieille Levée.

CORDES d'emballage—400 rouleaux cordes, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct 28, Vieille Levée.

500 Sacs café de Rio, 100 do de la Havane; 100 caisses sucre blanc de la Havane; 300 milliers cigares de la Havane et Principe, à vendre par J ROBERT & Co.
12 oct rue Bienville

MADERE de Baile—600 pipes, boucauts et quarts de barriques madère de Sicile, de qualités variées, et d'importation directe, à vendre à bas prix par
H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

CRISTAL anglais—20 barriques cristal anglais, consistant en: gobelets, verres à vin, verres à champagne, à hock, verres à vin et à liqueur, le tout à vendre à des conditions modérées, pour clore une consignation. H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE de pêches—20 barils vieille eau de vie de pêches, à vendre à des conditions modérées par H & W ANDERSON,
11 oct 94, Tchoupitoulas

TOILE d'emballage de Dundee—3000 pièces toile d'emballage forte, de Dundee, de 44 pouces, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

TOILES rayées—2000 pièces belle toile rayée, écrue et blanche, à vendre par
H & W ANDERSON,
94, rue Tchoupitoulas

TOILES blanches ... et ...
11 oct H & W ANDERSON,
94, rue Tchoupitoulas

VIEILLE ... pipes vieille ... de champagne, ... à vendre par H & W ANDERSON,
94, rue Tchoupitoulas

VIN rouge—... caisses choix de qualités variées, à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

VIN de Canaries—... pipes et quarts de barriques vin ... très fine, d'importation directe, à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

VINS de Hock—Un grand assortiment de vins de Hock, à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

WHISKEY de Monongahela—25 barils vieux whiskey de Monongahela, à vendre par
H & W ANDERSON,
11 oct 94, rue Tchoupitoulas

FARINE CROISEE—100 barils farine croisée, à vendre par J. LANDIS & Co.
11 oct

CHAPEAUX EN LAINE, tissus et mêlés, pour usage sur habitations, à vendre par
FROST & Co.
10 oct rue de la Douane No. 8

CORNED BEEF—50 barils cornichons de porc, en bon ordre, et à vendre par KIDDER & HEAD,
10 oct 94, rue Poydras.

ETOFFES pour nègres—4 caisses Linsey et Woolsey, à vendre par KIDDER & HEAD,
10 oct 94, rue Poydras

CIGARES—30 milliers cigares de Principe et de la Floride, à vendre à bon marché pour clore une consignation. KIDDER & HEAD,
1 oct 94, rue Poydras

A VENDRE par le soussigné—80 caisses fruits à l'eau de vie, Champion; 200 paniers d'anisette, do; 30 caisses liqueurs assorties, do; 300 do vin St. Julien; 60 do do de 12 bouteilles; 150 do do Haut Brion; 50 do do Grave la Rose, 120 do de Grave Carbonnieux.

G. LEGENDRE,
10 oct 25, rue St. Louis

COUVERTURES françaises—... à points et Mackinaws à vendre par ... BONNET,
6 oct—15 ... No. 73

EN débarquement du navire ... venant de Liverpool, 4 balles de tapis, qualité supérieure à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.
53, rue Toulouse.

AUX CONSTRUCTEURS—50 barils excellent plâtre de terre, à vendre par
SLOAN & BROTHER,
9 oct 30, Nouvelle Levée.

BEURRE—75 tinques beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par
SLOAN & BROTHER,
9 oct 30, Nouvelle Levée.

EAU-DE-VIE en pièces, Absynthe suisse, qualité supérieure; vin de Ténériffe, en baril, à vendre par JOS. BARTHET,
9 oct 30, rue Toulouse

LETTRES DE CHANGE—A 60 jours de vue sur New-York et Philadelphie, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
10 oct 16, rue de la Douane.

CAFE & SUCRE—1300 sacs café de la Havane, 313 do de Rio; 179 barils sucre blanc de la Havane; 320 do brun; 700,000 cigares de la Havane à vendre par 10 oct R. GRONING & Co.

TRAITES sur New-York et Paris à vendre par
10 oct R GRONING & Co.

FARINE—503 barils farine fraîche à vendre par
10 oct R. GRONING & Co.

HUILE—15 barriques huile pure de baleine à vendre par ROBT. H. WHITE,
9 oct 34, rue Gravier.

CORDES D'EMBALLAGE—... rouleaux cordes reçus par le steamer John Mills et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
9 oct 57, rue des Magasins.

FICELLE A SERRE—30 balles reçues par le steamer John Mills et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
57, rue des Magasins.

PEINTURE—300 barils peinture blanche parée, en débarquement du brigantin Chester, et à vendre par P. CUSACHS,
9 oct rue St. Pierre, en face la Place d'Armes.

COTON de Lowell—Coton de Lowell, ... reçus et à vendre par ... & Co.
rue de la Douane.

RUM—Vieux rum de la Jamaïque, à vendre par
9 oct KOHN, DARON & Co.

CHANGE—Traites sur New-York à 60 jours de vue, à vendre par
KOHN, DARON & Co.

TRAITES sur la Havane à trois jours de vue, à vendre par 9 oct KOHN, DARON & Co

CONFITURES—50 caisses confitures de la Havane, à vendre par KOHN, DARON & Co.
28, rue Bienville

PLATS rôtis—50 boucauts plats rôtis de Cincinnati, en bon ordre d'expédition, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
9 oct 14, rue Poydras

BILLETS de l'Arkansas, on demande par
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

SAVON—200 caisses savon no. 1, en débarquement de Boston, à vendre par ROBT. H. WHITE,
34, rue Gravier.

ACTIONS DES BANQUES du Commerce, Atchafalaya, Orléans, Artisans et Commerciale, et du Gaz, à vendre par PATTON & PICKRELL,
9 oct 9, rue du Camp.

ON DEMANDE des billets des banques du Mississipi et de l'Alabama.
9 oct. PATTON & PICKRELL, 9 rue du Camp.

HUILE DE PALMACHRISTI—10 barils de No. 1, reçus et à vendre à des conditions avantageuses par JARVIS & ANDREWS,
Encoig. des r. Commune et Tchoupitoulas.

FARINE—701 barils farine superfine, à vendre par 8 oct. R. GRONING & Co.

FABRIQUE d'Eaux Acidules Gazeuses, encoignure Dauphine et Hôpital, où l'on trouvera constamment de la ... eaux de Seltz pour table ...

EAU-DE-VIE—30 quarts de barriques eau-de-vie de Cognac, à vendre par ...
... rue Gravier

HOTEL CONTI—Ci-devant Richardson.—Cet établissement sera ouvert le 25 du courant, sous la surintendance de R. Haddock, connu déjà du public comme ci-devant propriétaire de l'*Hotel d'Orléans*, dont la réputation, lorsqu'il se trouvait sous sa direction, était si avantageusement méritée. L'*Hotel Conti* vient de subir de grandes améliorations, et ni peines ni dépenses n'ont été épargnées pour classer cet établissement parmi les plus renommés de la ville. La buvette est fournie d'un choix des meilleures liqueurs, la table sera en tout temps du goût des gourmets les plus délicats on y portera tous les soins et toute l'attention nécessaires à ceux qui voudront bien le patronner. La position centrale de cet établissement, sa proximité de tous les établissements publics et des bureaux de cette ville, placé à un des débarcadaires des steamboats, rendent cet hôtel l'endroit le plus convenable comme lieu de débarquement à tous ceux qui viennent à la Nouvelle Orléans soit par affaire ou par plaisir.

ISAAC N. MARKS,
15 octobre—3t Propriétaire

MAN. BLASCO & Co., rue de Chartres, entre Bienville et Conti, No. 69, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, par la voie de New York, un bel assortiment d'habillements confectionnés dans le dernier genre pour la saison, composé des articles suivans:

Lévites fines, lévites de chasse ouatées et doublées en soie; habits carré fins, le tout en couleurs choisies et à la mode, tels que vert invisible, olive, marron et autres; pantalons de casimir à côtes, à raies et unis, couleurs assorties; gilets de dessous, en soie de fantaisie, en velours unis et à fleurs; cravates en satin, en gros de Naples et gros grains; chemises de toile fine et en couleur; chemises de Mérinos, tricot superfin, do. de coton écru et blanc; caleçons de Mérinos, do. de coton écru et blanc; gants de Mérinos blanc et en couleur; do. de coton et fil, soie de satin, velours et bombasine; foulards de Spitfield couleurs assorties, chapeaux de soie, parapluies en gros de Naples et de gingham.

DE PLUS—Un grand assortiment d'habillements pour jeunes gens et enfans, consistant en lévites de drap vert, olive, marron et bleu; pantalons de drap casimir et satinet unis et à raies; gilets ronds de drap et satinet; gilets de dessous, cols, chapeaux de soie, etc., le tout à la mode et à des prix modérés. 15 oct—s

Marchandises Sèches.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et du Nord, un assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles on trouve les articles suivans:

Indiennes françaises, couleurs claires et foncées,
Do anglaises et américaines, do
Do et jaconas pour deuil et demi deuil,
Mérinos anglais, noirs et en couleurs,
Etamines et circassiennes noires,
Alépines noires,
Lénzor façonnés pour robes et manteaux,
Gros de Naples noirs et couleurs,
Gros de Suisse et soie d'Italie,
Satins et taffetas blancs et en couleurs,
Do brochés do do
Poult de soie et serge noire,
Satins et taffetas de l'Inde,
Cravattes de soie d'Italie et de l'Inde,
Cols brochés, mousseline, jaconas et batiste,
Pélerines en bobinet et en mousseline,
Bonnets de batiste brochés pour enfans,
Manchettes batiste brochée et imprimée,
Do do unie et à dentelles,
Do do brodée et imprimée pour enfans,
Mousselines à rideaux,
Fichus en gaze et en soie,
Châles de Thibet et en soie,
Do en Mérinos et en laine,
Pasquins, jaconas et tarlatannes,
Mousselines Suisse unie et brodée,
Voilés et pointes en bobinet,
Châles 4, 5 et 6/4 en Thibet noir,
Echarpes brodées en crêpe de l'Inde,
Rubans pour garnitures et ceintures,
Dentelles de fil, Malines et Valenciennes,
Do de bobinet,
Mouchoirs, foulards, etc., de l'Inde,
Damassés 7, 8 et 10,4 pour nappes,
Ouvrés pour serviettes,
Nappes et serviettes damassées,
Toiles de Paris et mouchoirs de toile,
Baine imprimée et tapis pour tables,
Parasols en soie et en coton,
Flanelles blanches et en couleurs,
Prunelle noire,
Chemises et caleçons en laine et coton,
Couvertes de laines pour nègres,
Gants pour femmes et pour enfans,
Do en castor pour hommes,
Corsets et jupons cordés,
Bas à coudre noirs et en couleurs,
Galons et lacets de fil,
Cotonnades, kerseys et cotons pour nègres,
Coton blanc et écrus 3/4, 4/4 et 5/4,
Cotonnettes et casimirs,
Percales unies et en couleurs,
Toile à draps 9, 8 et 12,4,
Bas de coton et de laine pour femmes et enfans,
Chaussons de do pour hommes,
Eau de Cologne et crêmes de Perse,
Boutons de nacre et agrafes,
Aiguilles et épingles,
Coton d'Oreille et autres,
Bretelles en laine, coton et gomme élastique,
Couvertes de molleton,
Velours de coton noir,
Mouchoirs de tête,
Bas à grandes et petites raies,
Coutils à matelas. TOOLE & BARRIERE,
5 oct. 25, rue de Chartres

RECU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné, les articles suivans, savoir:

30 caisses vin blanc, Chablis vieux,
20 do do de Meinsault,
20 do sirop de groseille, framboise,
25 do jus de citron,
50 do Absynthe suisse de Dubied à Couvet.
En magasin, d'importation antérieure:
20 caisses cruchons liqueurs figurés en porcelaine.
20 do do forme hollandaise,
30 do do Curaçao de Hollande, petit modèle,
20 do Eau de Seltz,
100 paniers vin de Champagne,
3 demi pipes vieille eau de vie champagne,
15 milliers cigares Havane,
30 barriques vin vieux St. Julien Médoc,
30 do Pauillac Médoc,
13 do Montferrand,
20 caisses cerises à l'eau de vie, Andin frères,
25 do Eau de vie de Dantzick,
25 do Marasquino de Zara,
25 do Kirchenwasser,
25 do Vin de Nuits,
30 do Chambertin,
6 caisses cruchons en porcelaine différens dessins.
Pour les prix et conditions s'adresser à
E. A. LEFEBVRE,
20 sept. rue Toulouse No. 10

DUVIVIER, WOODLIEF & Co. ont transporté leur magasin au No 40, rue de Chartres, et recevront en conséquence leur approvisionnement de marchandises de modes et autres pour l'automne et l'hyver, par les paquebots Yazoo, Mississippi, Hamilton et autres arrivages attendus. Ils viennent de recevoir:

36 balles couvertures françaises, de Groner
5 do de couvertures de lits françaises, 9/4, 10/4 et 12/4
6 do de Kersey et Lindsey,
20 do Coton de Lowell, Nos. 1, 2 et 3,
10 do de Coton d'Appleton,
3 do de Drills de Suffolk,
6 caisses grands draps anglais et coton blanc,
10 do Indiennes anglaises et du Nord,
10 do de coton pour, français, d'Odier et Hartmann,
15 pièces mérinos français, de Thibet et de Cachemire
40 do de mérinos anglais, 7/8 et 6 4,
20 do de Bombasine noire, supérieure,
Flanelle anglaise, blanche, française et de Rogers,
8 caisses mousseline à la bande, français,
... les plus fins façonnés, dessins riches, en bleu, ...
6 do mousseline suisse, brodée,
Mouchoirs de soie noire, châlys,
Gros de Naples, Foulards, soieries italiennes,
Satin uni et de dessins riches,
Toile d'Irlande, linon et batiste de fil,
Toile à draps, linge ouvré et damassé,
Serviettes damassées, et linge de table,
Bombasines, linon, batiste anglaise,
Un superbe assortiment de broderies françaises &c. &c. 5 oct

A VENDRE par les soussignés:

150 barriques Vin rouge de diverses qualités,
150 demi do Vin blanc, Barsac et Sauterne,
100 demi pipes eau de vie fine de champagne,
200 sacs de sel,
100 quarts Vin de Madère,
20 barils huile, eau de vie,
100 caisses vin blanc Barsac, Sauterne, Hermitage
100 caisses Vin de Bourgogne,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
100 caisses anisette à l'eau de vie,
100 caisses absynthe suisse,
150 caisses liqueurs assorties,
200 caisses muscat de frontignan,
100 paniers huile d'olive,
100 paniers champagne, marque Moët,
50 barils vin,
100 caisses bouchons,
200 caisses eau de fleur d'oranger,
200 paniers anisette,
100 do de cognac d'Anger,
100 caisses cordes d'emballage,
100 caisses chandelles de suif,
100 caisses do de blanc de baleine,
Conserves alimentaires, saumon, thon, sardines fraîches &c.
Un bel assortiment de fusils de chasse,
60,000 cigares de la Havane, 1ère qualité.
9 octobre H. PALOC & DUFOUR.

Fruits de Malaga de la nouvelle récolte

LE soussigné offre à vendre la cargaison du brick Emilie directement de Malaga.

200 amboures de figues
1867 caisses raisins en grappes
500 quart de do
500 caisses raisins M
300 do do L
500 raisins verts
200 caisses citrons
40 barils amandes sans coques
150 frequins olives
500 Potiches huile d'olive
40 barils vin blanc (Granache)
20 caisses morue d'Ecosse
6 do saucisses
100 barriques vin de catalogne.
S'adresser à JOSEPH PRATS,
38, rue Ste. Anne.

FREMAUX, libraire vient de recevoir par le navire Mozart, les ouvrages suivants:

Histoire de France d'Anquetil, continuée par Léonard Gallois, édition permanente 4 vol. in 4o, gravures.

Mémoires tirés des archives de la police de Paris par Peuchet 6 vol., in 8o.

Mémoires de Constant, 6 vol. in 8o.

Ditto de Grégoire Evêque de Blois, 2 vol.

Ditto de la Duchesse d'Abrantes, 12 vol.

Les volumes 3 à 6 de son histoire des salons de Paris.

Lettres sur l'Amérique du Nord, Michel Chevalier, 2 vol.

Etats Unis d'Amérique, par Roux de Rochelle, 1 vol. 8o.

Marie ou————Gustave de Beaumont, 2 vol.

Œuvres complètes de Lamartine édition illustrée, de de Béranger, de du Chateaubriand, Buffon, Dumas, George Sand, Pigault Lebrun, Paul de Kock, quelques ouvrages nouveaux tels que:

Tendilles par Scribe, César, Birotteau, Balzac, Maîtres Mosaïstes, dernière Aldini, par George Sand.

Chute d'un ange par Lamartine.

Salle d'Armes par Dumas.

Magasin Pittoresque et Musée des Familles, année 1837.

Dictionnaires de Napoléon Landais 2 vol. in 4o.

Dito Batiste, de Raymond et autres. 29 oct pt

A VENDRE par les soussignés,
15 demi-pipes eau-de vie de Cognac,
10 barriques vin Marseille,
50 do de Bordeaux,
200 paniers guighoht,
200 caisses liqueurs assorties,
... caisses vin,
50 ... absynthe Suisse,
50 do Kirsch,
Et un assortiment général de comestibles d'importation directe. GUERIN & POUVERIN,
9 oct Encoignure Royale et Dumaine

200 Rames papier pour enveloppes; 16 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford,
10 barriques fromage de Goshen,
100 do do do
25 tinques beurre de Goshen,
20 barils rum du Nord, 20 barils genièvre do.
70 do eau de vie du Nord, de 1re. et 2me. preuve; récemment importé sur le navire Orleans, et à vendre par G. LEGENDRE,
9 oct No. 25, rue St. Louis

RELIURE AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée du Picayune, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négocians et autres, qui désireraient des ouvrages de ce genre; et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur ont été faites.

Des cartons, soit pour notaires, architectes et autres seront réglés sur tous les formats et reliés de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.

3 août—3m BRONSEMA & HOWSON.

MIXTURE TONIQUE DE ROWARDS—Cure certaine de la fièvre et du frisson, et de débilité générale.—Le grosse de ce remède justement célèbre reçu directement de la manufacture. Les soussignés le recommandent au public comme cure certaine des maladies ci-dessus nommées. Les marchands de la campagne pourront obtenir telle quantité qu'ils désireront, aux prix du Nord.

JARVIS & ANDREWS,
8 oct Encoignure Commune et Tchoupitoulas

COFFEE—350 bags St. Domingo Coffee, a prime article, for sale by
GEORGE BEDFORD, 22 Bienville st

FARINE—600 barils farine superfine, en magasin, et à vendre par
HEFFORD & SCHERMERHORN,
... rue du Commerce.

LEGION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 15 octobre 1838—Conformément à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 28 novembre, à 10 heures précises du matin, sur la place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif d'officiers et soldats de leur compagnie présents à la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
17 oct Aide de Camp.

VOLTIGEURS ATTENTION !!!

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 21 du courant, à 7 heures précises du matin, pour une sortie.

Elle se réunira au lieu de rendez vous, en bonne tenue, pantalon blanc et la veste bleu, avec sac à dos.

Par ordre du capitaine.
17 oct F. BRELET, sergent-major.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Conseil de la première municipalité.

Séance du 17 septembre 1838.

RESOLU qu'il sera du devoir de tous les officiers de police de cette Municipalité de faire strictement exécuter l'ordonnance pour la suppression des cerfs volants dans les limites de cette municipalité.

Il est de plus résolu que le maire soit invité à faire publier la dite ordonnance dans la gazette officielle, et de plus à la faire publier au coin des rues au son du tambour.

Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 19 septembre 1838.
Signé C GENOIS, maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr., secrétaire.

Extrait d'une ordonnance concernant la sureté et commodité du passage dans les rues, places et autres voies publiques de la Nouvelle Orléans, approuvée le 23 août 1816.

Art. 14. Il est défendu d'exposer aux fenêtres, balcons, ou autres parties des maisons, aucun objet menaçant, pots de fleurs ou autres choses faisant saillie sur la rue ou voie publique, et capables de nuire par leur chute, de gêner ou de blesser les passans et il est pareillement défendu de jeter aucun objet hors de soit, par les fenêtres, balcons ou autres parties des maisons, de l'eau, de l'urine, des ordures, ou tout autre objet dans le dessein de blesser, endommager ou salir les passans, d'exposer en vente des chevaux, mulets ou autres bestiaux dans les rues, sur les chemins, levées ou autres voies publiques, et d'exercer les chevaux dans les dites rues ou voies publiques; d'y élever des cerfs volans et de s'y livrer à des jeux ou exercices capables d'effaroucher les chevaux, de nuire aux passans ou d'embarrasser la marche des voitures. Et tout délinquant paiera une amende depuis deux jusqu'à cinq piastres à chaque contravention, et par chacun des cas ci dessus spécifiés, de laquelle amende les pères, mères, tuteurs, maîtres ou maîtresses seront responsables pour leurs mineurs, apprentis ou esclaves. 27 sept

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. un,

Séance du 17 septembre 1838.

RESOLU qu'il soit à demeure par le présent défendu à toute personne de tirer aucune arme à feu sur la promenade du Canal Carondelet ou du Bayou St. Jean, ou sur aucune autre promenade ou voie publique, ou sur aucun des côtés d'icelles dans les limites de la première municipalité, sous peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention, recouvrable pardevant tout tribunal compétant, si c'est une personne libre, et si c'est un esclave, il recevra dix coups de fouet à la geole de police, à moins que son maître ne préfère payer ladite amende.

Signé PAUL BERTUS,
Approuvé le 19 septembre 1838. recorder.
Signé C GENOIS,
Pour copie conforme. maire.
THEARD Jr., secrétaire.

LES soussignés reçoivent actuellement leur approvisionnement de marchandises d'automne et d'hiver, qui, avec ce qu'ils ont déjà en magasin, forme un des plus grands assortiments de Marchandises de ce genre qu'il y ait en cette ville: elles consistent en partie des articles suivans:

Brosses, brosses à habits, à dents, à ongles, à peignes, pour la tête et à barbe; brosses à tête et à cheveux, pour ensemble; brosses pour meubles et à enlever la poussière, grandes brosses à drap, pour orfèvres, brosses à lustrer, pour chevaux; peignes en cornes et d'écaille; eau de Cologne française, allemande et américaine, eau de Lavande, eau de rose, extraits de parfums de Verbene, de l'Hermitage, Mignonette, limon, mille fleurs, jasmin, violette, bouquet, miel &c. &c., essence de rose, huile d'ours, Macassar, huile florale, huile de rose, huile antique, baume de Colombie, cachemirienne, pommade en bâtons, crême de Perse, pommade de graisse d'ours, essence du Tyre, savons turques, &c.

Savons de Naples, de composition, en morceaux et en pots, savon d'huile de palme, savonnettes de barbier, savon parfumé à l'odeur de rose, savon chinois; savon amandes et à l'amande, savon d'angélique et à violette, savon Brun et blanc et à camphre, toute espèce de savon français, vin de chlorure pour les dents, rouge pour des, plus-aromatique pour les dents, chlorure d'albâtre, ... poudre simple et à odeur, blaireaux à barbe en bois et en argent, rasoirs de toutes espèces, rasoirs de Rodgers, ... pinceaux à rasoirs, ... a odeur, ... des ... cuirs à rasoirs ... peignes ... de Hemming et Sons, aiguilles ... argent plaqué, porte crayons en or, argent et plaqué, couteaux de poche, ciseaux de toutes sortes, et ... batons de cire ... boîtes à ouvrage ... pinces et limes ... cuirs à rasoirs, ...; épingles noires, poinçons, allumettes, crayons ... et autres articles de fantaisie ... à des prix très raisonnables. On trouvera aussi une collection ... au dessous du cours de New-York. On prend au pair les billets des Banques du Mississipi près de la Bourse. POLLARD & GREEN,
29, rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent par les navires Yazoo et Mozart, un assortiment de marchandises d'hiver, composé des articles suivans:

Indiennes françaises et américaines, bombasines et alépines noires, coton blanc et draps de toutes les qualités, toiles de Paris et d'Irlande, bas d'enfans, de femmes et demi bas pour hommes et enfans, bas de soie noir et blanc pour dames, châles en mérinos, bas de laine pour hommes, flanelle blanche et de couleur, mouchoirs anglais et français, pelerines et cols brodés, ... coton, ... gants pour ... femmes ... mousseline, dentelle et entredeux en bobinet ... une foule d'autres articles ... linge de table ... qu'une grande quantité d'autres articles que ... à bas prix, en gros et en détail.

E. LEFEBVRE & FRERE,
Encoignure des rues de Chartres et Conti.

UNE BELLE CHEVELURE

EST une chose fort appréciable, celui qui tient à la mériter ... la chevelure ... et ... de cheveux ... voit d'un grand nombre de la société dans la cravate de ... que ... le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIDGE ... la première application la chûte des cheveux ... que ... le BAUME de Colombie ... recommandé ... par ... certificats de personnes ...

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la bonne réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Nous soussignés, par les présentes, certifions que nous avons fait usage du Baume de Colombia, débité ... par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel.

W. ... Sr.—Ministre Méthodiste.
Station St-George, No. 36, rue Nord.
John P. Inglise—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John s. Furey,—101 Sprucejet.
Hugh Macarty,—243 South 7th st.
John Gord Sr—123 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui paraissent à porter par ... pourraient ... reconnaître toutes les qualités ... au public, quand ou ... les deux autres ... y remarquer.

De la Mairie de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie que les ... Messieurs J. P. Inglise, John A. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut être ajoutée à leur certificat. En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, laquelle sont représentées les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agens pour l'Amérique et Fletcher St., près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st. New York, et par un ou plusieurs pharmacies dans chacune des villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

LA société existante sous la raison de VILLATTE & TOLEDANO, est ce jour dissoute par consentement mutuel. Messrs. VILLATTE & LEBLANC sont chargés de la liquidation des affaires de la dite société.

Nlle. Orléans, 11 octobre 1838.
E. VILLATTE,
14 oct W. M. TOLEDANO.

LES soussignés ont formé ce jour, une société sous la raison de VILLATTE & LEBLANC, et continueront les affaires de grocerie et commission, au magasin No. 10, Vieille Levée.

Nlle. Orléans, 11 octobre 1838.
E. VILLATTE,
14 oct A. LEBLANC.

LES soussignés offrent à vendre leur fond de COMESTIBLES en entier, consistant en un assortiment général de vins et articles de comestibles, ... pipes permanentes, et tous les accessoires. On accordera pour le tout un crédit libéral. Si d'ici au 20 de ce mois, on ne vend pas à l'amiable, le fond en entier sera à l'encan par MM. Hewlett & Cenas.

PEUCH & DU PLESSIS,
11 oct—8 No. 28, Vieille Levée.

Clay et Clark,

Plombiers de maisons et de navires.

No. 103, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.

Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars 6m3ps

Clay et Clark,

Fabricans de tuyaux de plomb.

No. 103, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, de diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 3 pouces.

Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3ps

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE.

Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

ON exécute CARTES, PLANS et DESSINS CIRCULAIRES de MARCHANDS, CARTES D'AFFAIRES et D'ADRESSES, de toutes sortes; BILLETS D'ENTERREMENT, ETIQUETTES D'APOTHICAIRES et de DROGUISTES; CHECKS de banques; Reçus de CHARRETIERS, &c. &c. &c.

Le tout imprimé et exécuté avec promptitude et à des prix modérés par
HOUGUENAGUE, Directeur.

BOTTES, SOULIERS & BROGUINS—101 caisses reçues par la barque Henry et à vendre par
E G HOBBS,
9 oct—1m 88, rue de la Douane

LES soussignés ont en mains, les articles suivans qu'ils vendront à bon marché pour clore une consignation, savoir:

160 quarts de barriques vin de Malaga, 80 dito Madère, 6 pipes dito; 3 pipes excellent genièvre de Hollande, 200 caisses tabac à chiquer, 300 milliers cigares de la Havane, 20 caisses fruits de munition, 300 meules, 70 barils plâtre calciné, 25 balles sacs en pite. J. A. BARELLI & Co.
10 oct 61, rue de la Commune.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 65 et 66, rue Royale.—Les soussignés invitent les ... particulièrement les habitans et autres à ... inspecter leur grand assortiment de VOITURES, ... récemment reçues et à leur fabrique ...
11 oct—3 H. BEACH & Co.

GRUAU—400 barils ... à vendre par
1 oct LEVY & AMELUNG.